

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2004

Ouverture

**1 - ADOPTION DU PROCES VERBAL DES
SEANCES DES 1er ET 29 MARS 2004**

**2 – DEMANDES DE SUBVENTIONS AU
CONSEIL GENERAL**

**3 – RENOUELEMENT LIGNE DE
TRESORERIE 2004**

4 – JURY D’ASSISE 2005

5 – EMPLOIS SAISONNIERS ETE 2004

**6 – MODIFICATION DES TARIFS DE
LOCATION DE L’ESPACE BORIS**

**7 – DEMISSION DE JEAN-CLAUDE
ANCELIN EN QUALITE D’ADJOINT**

8 – ACQUISITION TERRAINS

**9 – RESULTAT DE L’APPEL D’OFFRES
ASSAINISSEMENT 2004 ET PLUVIAL 2004**

Clôture

L'an deux mille quatre, le vingt quatre mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, commune de LA SALVETAT ST-GILLES, sous la présidence de Monsieur Philippe DAUVEL, Maire.

Date de la convocation : Le 18 mai 2004

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DAUVEL - CHAGNIOT - LADOUCE - ANCELIN - VACHER – CARIVEN – SOUQUET – RAFFIER - LANGOT - THEOLAS - LASCROUX - BORDENAVE – PATTI - MASSE - BISSO - FALIERES - JALLAIS

Procurations :

Gérard SOULIE donne procuration à Jean-Michel CHAGNIOT

Martine GIMBRE donne procuration à Clotilde CARIVEN

Maïté PROUDHOM donne procuration à Gilbert LADOUCE

Guy ASTRUC donne procuration à Monique FALIERES

Michèle GARDELLE donne procuration à Patrick JALLAIS

Absents excusés : Michel CORBARIEU – Jean-Marc LATOUR - Raphaëlle GEYNET - Jeannine ZINDJIRDJIAN - Elisabeth COULOUMIERS

Absents :

Eliane ANDRAU

Françoise JOUANDANNE

Nombre de conseillers :

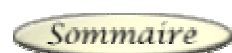
En exercice 29

Présents 17

Votants 22

Procurations 5

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 heures 30 et propose que Clotilde CARIVEN soit nommée secrétaire.



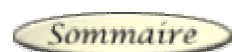
1 - ADOPTION DU PROCES VERBAL DES SEANCES DES 1^{er} ET 29 MARS 2004

PROCES VERBAL DU 1^{ER} MARS

UNANIMITE

PROCES VERBAL DU 29 MARS

UNANIMITE



2 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention au Conseil général au taux le plus élevé possible, sur les dossiers suivants :

2-1 CONSTRUCTION DU GYMNASE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 1^{er} mars 2004, le Conseil Municipal l'avait autorisé à signer un marché avec l'ensemble des entreprises, ayant été choisies par la Commission d'appel d'offres du 5 février 2004

Montant total de l'opération : 1 290 265.68 € H.T.,

UNANIMITE

2-2 EQUIPEMENT DU GYMNASE

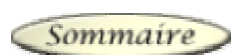
Lot 1 : Equipement sportif	19 287.61 € H.T.
Lot 2 : Contrôle d'accès, protection contre l'intrusion	22 965.88 € H.T.
Lot 3 : Panneau d'affichage radiocommandé	3 284.00 € H.T.
Pour un montant total de :	45 537.49 € H.T.

UNANIMITE

2-3 TRAVAUX RD 37 E AVENUE DU GRAND BOIS

Montant total de l'opération : 178 411 € H.T.

UNANIMITE



3 - RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE 2004

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 27 mai 2003, il avait été ouvert une ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées de 305 000 € adossé sur le T4M + 0,18.

Pour l'année 2004, trois organismes ont fait les propositions suivantes :
Montant de la ligne : 305 000 €.

	INDEX	MARGE	COMMISSION DE GESTION
Crédit agricole	T4M EONIA	0,20	0,05 %
Caisse d'Epargne	T4M EONIA	0,35	0,35 %
Crédit local	T4M EONIA	0,22	0,10 %

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'opter pour les propositions du Crédit agricole et de l'autoriser à ouvrir une ligne de crédits de 305 000 €.

Madame FALIERES demande ce qui peut justifier la différence entre la proposition du Crédit Agricole et la proposition de la Caisse d'Epargne.

Monsieur ANCELIN explique qu'il s'agit d'un point technique.

Monsieur JALLAIS demande quelle somme est engagée sur cette ligne, et Monsieur ANCELIN lui précise que l'on ne paie que si l'on utilise les crédits de cette ligne.

Monsieur le Maire passe au vote.

UNANIMITE



4 - JURY D'ASSISE 2005

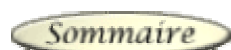
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la loi du 28/07/78 portant réforme de la procédure pénale sur le jury d'assises et du code de procédure pénale, il convient de procéder au tirage au sort à partir des listes électorales des jurés en vue de former le jury d'assises 2005.

La ville de la Salvetat devra procéder au tirage au sort de 12 jurés, ces personnes devront être âgées au moins de 23 ans au 1^{er} janvier de l'année où il doivent siéger, ce qui exclut les électeurs nés à compter du 1^{er} janvier 1982, et adresser la liste des noms tirés avant le 15 juillet 2004 au secrétariat greffier à la Cour d'Appel de Toulouse.

Le tirage au sort a donné les résultats suivants :

N° PAGE/LIGNE	N ° ELECTEUR	NOM-PRENOM	ADRESSE
306/10	792/3	PETITMANGIN Alain	9, impasse du Tarn
371/9	1017/2	STRUMIA Dominique (M)	34, avenue des Italiens
229/1	631/2	LEGRAND Gilbert	6, avenue des violettes
365/10	1004/2	SIMON Vincent	20, avenue de Provence
263/4	688/1	MELERO Christine	43, rue du château d'eau
148/2	444/2	ESTARAN Marie-France épouse FABRIES	3, impasse de Peyresourde
134/9	265/4	DUBAC Fabrice	4 bis, place Clément Ader
29/4	75/3	BEAUXEROIS Mireille épouse THIBAUDAULT	6, place du Salat
70/4	211/2	CABOT Régis	2, impasse de la Camargue
174/10	450/3	GAUJARENGUES Evelyne épouse DEFRESNE	Rue de l'Adour
326/4	886/1	RAYLHAL Lucette épouse MIRGON	1, impasse des Gandilles
368/1	1010/1	SOUDAY Jean-Jacques	16, impasse des noisetiers

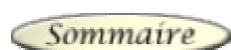
Le Conseil Municipal approuve cette liste à l'unanimité.



5 - EMPLOIS SAISONNIERS ETE 2004

Monsieur le Maire demande l'autorisation de procéder au recrutement de 10 emplois saisonniers pour la période d'été 2004. Il s'agit de jeunes résidents sur la Salvetat Saint-Gilles, âgés de plus de 18 ans, pour des périodes de 15 jours minimum à un mois maximum du 1^{er} juillet au 31 août.

UNANIMITE



6 - MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE BORIS VIAN

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 octobre 2001, le Conseil Municipal avait décidé d'appliquer les tarifs suivants :

ANNEE 2002	SALVETAINS	EXTERIEURS	ASSOS
Caution	765 €	765 €	460 €
Salle B.V.	494 €	802 €	183 €
Office	127 €	138 €	35 €
Salle annexe Maison de quartier	290 €	422 €	115 €
Régie			152 €
Journée sup.	229 €		

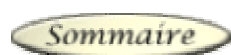
Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2005.

ANNEE 2005	SALVETAINS	EXTERIEURS	ASSOS
Caution	765 €	765 €	460 €
Salle B.V.	510 €	1 000 €	188 €
Office	130 €	300 €	36 €
Salle annexe Maison de quartier	300 €	600 €	118 €
Régie			160 €
Journée sup.	236 €		

Monsieur le Maire précise que les prix sont pour une location allant du vendredi soir au dimanche matin 10 heures. Si le locataire souhaite garder la salle jusqu'au lundi matin, il devra s'acquitter d'un tarif de 236 € en supplément (voir tableau).

Par ailleurs, un tarif de 250 € sera appliqué lorsque la salle Boris Vian est louée une fois par mois et de façon régulière sur l'année par une association.

UNANIMITE



7 - DEMISSION DE JEAN-CLAUDE ANCELIN EN QUALITE D'ADJOINT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur ANCELIN souhaite démissionner de son poste de 3^{ème} adjoint pour des raisons professionnelles au 1^{er} juillet 2004, mais qu'il conserve son poste de conseiller municipal.

Monsieur le Maire propose de basculer ses délégations auprès de M. Gilbert LADOUCE pour ce qui est de l'économie et des transports, de Jean-Yves RAFFIER en ce qui concerne l'emploi, et de nommer Clotilde CARIVEN comme correspondant défense, à sa place.

Il propose que Monsieur CHAGNIOT soit conseiller Municipal délégué, auprès du Comité Technique Paritaire.

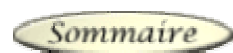
Madame FALIERES se demande pourquoi rajouter des fonctions à des adjoints déjà très occupés.

Monsieur le Maire lui explique que cette proposition a été discutée en groupe majoritaire. L'opposition ne propose pas de candidat et Monsieur le Maire passe au vote.

Economie et Transports à Gilbert LADOUCE	UNANIMITE
Emploi à Jean-Yves RAFFIER	UNANIMITE
Correspondant défense : Clotilde CARIVEN	UNANIMITE
Comité Technique Paritaire : Jean-Michel CHAGNIOT	UNANIMITE

Monsieur RAFFIER lui répond par la négative et explique les réunions sont organisées selon les besoins.

Monsieur le Maire remercie Monsieur ANCELIN pour tout ce qu'il a apporté au groupe, et Monsieur ANCELIN remercie à son tour Monsieur le Maire, les membres de sa commission et l'ensemble du Conseil Municipal.



8 - ACQUISITION TERRAINS

Monsieur le Maire propose d'acquérir auprès de Mesdames BREEMEERSCH, MEDIGUE, DUCHET, DELIE, MEYNET et M. DELIE les parcelles AO 56 et AO 57 sur la base de 20 € H.T. le m², afin de mettre en place le rond-point sur l'intersection R.D. 65 Av. Ste Germaine. Il rappelle que par ailleurs, conformément à nos accords, la commune procédera à la construction d'une clôture, un passage bateau, et les arbres bordant la RD 65 rentreront dans le domaine public.

Le bornage et les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire précise que les travaux de clôture débiteront en même temps que les travaux du rond-point.

Madame FALIERES demande s'il s'agit de terrains constructibles.

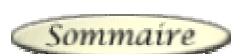
Monsieur le Maire lui répond que ces terrains sont en zone inondable et donc non constructibles.

Monsieur LADOUCE précise que la commune posséderait environ 1100 m², et que les propriétaires céderont quelques m² supplémentaires pour que les arbres en limite de voirie passent dans le domaine communal.

Monsieur CHAGNIOT rappelle que tous ces éléments seront notifiés dans l'acte notarié. Il tient à préciser que les négociations qu'il a menées avec les propriétaires ont été positives pour le bien de la communauté et il les en remercie.

Monsieur le Maire passe au vote.

UNANIMITE



9 - RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES ASSAINISSEMENT 2004 ET PLUVIAL 2004

Monsieur CHAGNIOT, Maire Adjoint à l'urbanisme, présente le rapport suivant :

Le résultat de l'ouverture des plis du 13 mai 2004 a donné les résultats suivants :

a) Extension réseaux – Postes de refoulement :

Cet appel d'offre comportait 2 lots :

- LOT 1 : Postes de refoulement (8)
- LOT 2 : Extension réseaux

Sur le lot 1 : FLUIDELEC	82 373.82 € H.T.
SOGEA	142 100.50 € H.T.

Sur le lot 2 : SOGEA/SESEN	115 279.00 € H.T.
SOGATRAP	140 955.00 € H.T.

b) Pluvial gymnase :

LOT UNIQUE

GABRIELLE S.A.	66622.04 € H.T.
LHERM T.P	87 100.00 € H.T.
SOGEA/SESEN	57 357.00 € H.T.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 mai 2004.

Analyse des offres :

a) Extension réseaux – Postes de refoulement:

En ce qui concerne le lot 1, le Maître d'œuvre propose d'éliminer l'entreprise FLUIDELEC pour les raisons suivantes :

1. L'entreprise n'a pas donné de mémoire technique, comme cela était exigé dans l'appel d'offres
2. L'entreprise FLUIDELEC ne respecte pas le délai imposé par le Maître d'œuvre qui était de 4 mois
3. L'analyse des prix révèle des écarts importants par rapport à la réalité et nous fait penser que son offre est anormalement basse.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de retenir sur le lot n° 1, l'entreprise SOGEAC pour un montant de 142 100,50 € HT.

Sur le lot N° 2

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SOGEA/SESEN sur la variante PVC pour un montant de 105 329,02 € HT.

b) Pluvial gymnase

La commission propose de retenir l'entreprise SOGEA SESEN pour un montant de 57 357,00 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les marchés avec les entreprises sus désignées.

UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures 35.

